

Territoire, acteurs et gouvernance : pour une lecture systémique des processus de coordination territoriale

Territory, Actors, and Governance: Toward a Systemic Analysis of Territorial Coordination Processes.

Auteur 1 : ECH-CHEBANY Mohamed.

Auteur 2 : HATTABOU Anas.

ECH-CHEBANY Mohamed (<https://orcid.org/0000-0001-8760-4699>, Maitre de conférences)
Université Cadi Ayyad / Faculté des Sciences Juridiques Economique et Sociale Kelâa des Sraghna, Maroc.

HATTABOU Anas, Professeur de l'Enseignement Supérieur (PES)
Université Cadi Ayyad / Faculté des Sciences Juridiques Economique et Sociale Kelâa des Sraghna, Maroc.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : ECH-CHEBANY .M & HATTABOU .A (2026) « Territoire, acteurs et gouvernance : pour une lecture systémique des processus de coordination territoriale », African Scientific Journal « Volume 03, Num 35 » pp: 0923 – 0943



DOI : 10.5281/zenodo.19474372
Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

Cet article propose une réflexion théorique sur les relations entre territoire, acteurs et gouvernance, en soulignant l'indissociabilité entre gouvernance et espace. Il met en évidence l'évolution du concept d'espace, désormais appréhendé comme une construction sociale issue des interactions humaines.

A travers une approche pluridisciplinaire, le territoire est défini comme un espace approprié, porteur de sens et traversé par des enjeux de pouvoir. L'analyse adopte ensuite une perspective systémique, considérant le territoire comme un système complexe fondé sur l'interaction entre acteurs, espace et représentations.

Dans ce cadre, la gouvernance territoriale est envisagée comme un processus de coordination et de régulation, reposant sur la négociation entre acteurs aux intérêts divergents. L'article conclut que le territoire est un construit dynamique, dont la gouvernance constitue un levier central de structuration et de développement.

Mots clés :

Territoire, gouvernance territoriale, acteurs, approche systémique, espace géographique, coordination.

Abstract

This article offers a theoretical reflection on the relationships between territory, actors, and governance, highlighting the intrinsic link between governance and space. It emphasizes the evolution of the concept of space, now understood as a social construction resulting from human interactions.

Through an interdisciplinary approach, territory is defined as an appropriated space, imbued with meaning and shaped by power relations. The analysis then adopts a systemic perspective, viewing territory as a complex system based on the interaction between actors, geographical space, and systems of representation.

Within this framework, territorial governance is conceived as a process of coordination and regulation, grounded in negotiation among actors with often divergent interests. The article concludes that territory is a dynamic social construct, whose governance constitutes a central lever for its structuring and development.

Keywords

Territory, territorial governance, actors, systemic approach, geographical space, coordination.

Introduction

La notion de gouvernance s'est progressivement imposée comme un cadre analytique incontournable pour appréhender les transformations contemporaines des systèmes sociaux, économiques et politiques. Initialement mobilisée dans les sphères de la science politique et des relations internationales, elle a connu une diffusion transdisciplinaire qui témoigne de sa capacité à saisir des phénomènes complexes caractérisés par la pluralité des acteurs, la fragmentation des centres de décision et l'hybridation des modes de régulation. Toutefois, si la gouvernance permet d'éclairer les mécanismes de coordination au-delà des formes hiérarchiques classiques, son intelligibilité demeure indissociable d'une interrogation approfondie sur l'espace dans lequel elle s'inscrit. Autrement dit, toute tentative d'opérationnalisation de la gouvernance suppose de questionner les configurations spatiales qui structurent, contraignent et orientent l'action collective.

Dans cette perspective, l'articulation entre gouvernance et espace apparaît comme un préalable méthodologique fondamental. Loin d'être un simple cadre neutre, l'espace constitue une dimension active des processus de gouvernance : il conditionne les interactions entre acteurs, influence les rapports de pouvoir et participe à la construction des dispositifs institutionnels. Cette imbrication conduit à privilégier une approche territorialisée de la gouvernance, où le territoire est envisagé non seulement comme un support d'action, mais comme un produit des dynamiques sociales elles-mêmes. C'est précisément dans ce cadre analytique que s'inscrit le présent article, qui propose d'examiner les relations entre territoire et acteurs à travers le prisme de la gouvernance territoriale, entendue comme un mode de régulation fondé sur la coordination d'acteurs multiples au sein d'un espace socialement construit.

L'ambition de cette réflexion est de dépasser les approches sectorielles et fragmentées qui ont longtemps dominé l'analyse du territoire, notamment celles qui le réduisent à une dimension strictement administrative ou fonctionnelle. En mobilisant une pluralité de champs disciplinaires - géographie sociale, science politique, droit, économie et sciences de gestion - il s'agit de restituer la complexité intrinsèque du territoire. Celui-ci ne peut être appréhendé ni comme un simple substrat physique, ni comme une entité institutionnelle figée. Il doit plutôt être compris comme une construction sociale dynamique, résultant d'un ensemble d'interactions entre acteurs publics et privés, porteurs de rationalités hétérogènes et souvent concurrentes. Cette conception rejoint les apports de la sociologie de l'action organisée et de l'économie territoriale, qui insistent sur le caractère relationnel et évolutif des configurations territoriales.

Dans cette optique, le territoire apparaît comme un système complexe, structuré par des ressources matérielles et immatérielles, des réseaux d'acteurs, des normes et des représentations. Il est à la fois un espace de production, un lieu d'identification collective et un cadre de régulation. Sa dynamique repose sur des processus d'apprentissage collectif, de coopération et parfois de conflit, qui participent à la redéfinition permanente de ses frontières et de ses modalités de gouvernance. Dès lors, analyser le territoire implique de prendre en compte les logiques d'acteurs, les jeux de pouvoir, ainsi que les dispositifs institutionnels qui encadrent les interactions.

La démarche adoptée dans cet article s'organise autour de trois axes complémentaires. Dans un premier temps, il s'agira d'opérer une distinction analytique entre les notions d'espace et de territoire, en revenant sur leur genèse et leur évolution au sein des sciences sociales. Cette clarification conceptuelle permettra de mettre en évidence les spécificités de chacune de ces notions, ainsi que leur articulation. Dans un second temps, nous proposerons une lecture pluridisciplinaire du territoire, en examinant les différentes approches développées en géographie, en économie, en droit et en sciences de gestion, afin d'en souligner la richesse sémantique et la portée heuristique. Enfin, dans un troisième temps, nous adopterons une approche systémique visant à appréhender le territoire comme un ensemble structuré d'acteurs, de ressources et de représentations, dont la cohérence repose sur des mécanismes de coordination et de régulation. Dans ce cadre, la gouvernance territoriale sera analysée comme un mode privilégié d'organisation de l'action collective, capable de concilier diversité des intérêts et recherche de cohérence territoriale.

En définitive, cette introduction ne se limite pas à une simple mise au point terminologique. Elle vise à poser les jalons d'une réflexion plus large sur les conditions d'émergence, de structuration et d'efficacité des dispositifs de gouvernance dans des contextes territoriaux marqués par la complexité, l'incertitude et la recomposition permanente des rapports entre acteurs. En ce sens, elle ouvre la voie à une analyse approfondie des dynamiques territoriales contemporaines, en mettant en lumière les enjeux liés à la coordination, à la légitimité et à la performance des formes de gouvernance ancrées dans des espaces socialement construits.

1 Le territoire et les acteurs : quelles relations ?

La notion de la gouvernance est indissociable de celle de l'espace, elles sont intimement liées. Dans ce paragraphe, nous allons chercher une définition du territoire comme étant un champ d'application de la gouvernance. Ce qui nous permettra par la suite d'élucider la relation qui existe entre la gouvernance et l'approche territoriale par les différents acteurs.

1.1 Espace et territoire

1.1.1 la genèse de « l'espace sociale »

Plusieurs disciplines scientifiques s'intéressent à la notion de l'espace pour l'élaboration de leurs objets de l'étude (l'économie, la sociologie, les sciences naturelles, etc.). Toutefois, c'est la géographie, et en particulier la géographie sociale, qui fait de l'espace l'objet central de ses analyses. Eu égard à l'arsenal méthodologique et épistémologique consacré à cette notion, la géographie sociale reste la discipline qui permet de donner une définition plus précise au concept de l'espace, qui cadre avec notre problématique axée sur l'interaction des acteurs.

Au niveau épistémologique, les réflexions proprement dites qui s'intéressent au concept de l'espace en science sociales ont commencé à partir des années cinquante. En ce moment-là, toutes les écoles de la géographie s'accordaient à considérer l'espace comme un substrat secondaire soutenant d'autres processus (réalités économiques, représentations sociologiques, etc.). Il en ressort que les processus économiques, sociologiques et historiques prenaient forme dans l'espace et que ce dernier n'est considéré que comme un lieu « absolu » où la société prenait forme. Il s'agit tout simplement d'un « espace physique » dans lequel se développe une réalité sociale.

Depuis les années soixante-dix, les réflexions sur l'espace commencèrent à se détacher de la vision classique et, par-là, passant d'une analyse se portant sur le rapport homme-nature à une analyse privilégiant le rapport société-espace. Ainsi, pour mener une explication des localisations et des différenciations des espaces, la géographie se focalise sur les interactions spatiales et la distance qui sépare les lieux (Kitsopoulos, 2005). Il s'ensuit, que l'objet de la recherche de la géographie sociale ne se portant plus sur la « terre » et/ou le « milieu géographique », mais plutôt sur « l'espace géographique » ou tout simplement sur « l'espace » (Kitsopoulos, 2005). Dès lors, la géographie se définit comme étant la science de l'espace qui étudie les lois spatiales, les relations spatiales et les processus spatiaux. Dans ce cadre d'analyse, il n'est plus possible de faire l'abstraction du social, et de ce fait le spatial revêt une construction sociale (Kitsopoulos, 2005).

La notion de l'espace se propagea alors de plus en plus au sein de la majorité des sciences humaines et sociales, en particulier dans la discipline de la géographie sociale qui fait de

l'espace la base fondamentales de ses analyses, et qui se définit comme la science qui se préoccupe des analyses des phénomènes organisés spatialement. Elle permet alors d'étudier l'organisation des espaces, à tous les niveaux d'échelles, et la spatialité des acteurs, en l'occurrence leurs interactions avec l'espace, ce qui constitue le vif de notre problématique.

1.1.2 L'espace en tant que produit de l'activité des sociétés humaines

Dans cette vision, l'espace est appréhendé comme étant une construction sociale produite par les sociétés humaines. Il est alors un produit, mais qui n'est pas comme les autres, en raison qu'il agit en retour sur les sociétés qui l'ont produit. Selon cette acception, l'espace géographique se définit comme étant l'« *étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés humaines en vue de leur reproduction - au sens large : non seulement pour se nourrir et pour s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux* » (Brunet, 1997). Il se révèle de cette définition, que la production de l'espace ne peut pas être réduite à sa seule construction matérielle, mais elle s'établit dans une dynamique sociale et idéale. Il ne s'agit pas d'une réalité passive, un donné, mais plutôt d'une construction collective qui incarne les valeurs et les représentations de ceux qui le produisent.

En géographie, trois approches essentielles qui se partagent le terrain lorsqu'il s'agit d'aborder l'espace en tant que construction sociale : l'approche de Lefebvre (1992), celle de Santos et Avritzer (2002) et finalement celle de Brunet (2001). Ces différentes approches nous permettent de parvenir à une définition synthétique de la notion de l'espace au sens qui cadre avec notre problématique.

Henri Lefebvre, qui s'est rendu célèbre par son ouvrage « la production de l'espace » apparu en 1974, a changé considérablement la réflexion sur la production de l'espace. Dans une vision marxiste, il expose son approche selon laquelle l'espace social est considéré comme un support et produit des rapports sociaux de production et de reproduction (Lefebvre, 1974). Pour lui, l'espace englobe les relations sociales et ne pourrait pas se réduire à des simples dimensions physiques, l'espace se construit sur la base de la nature avec laquelle l'homme entre en contact pour la transformer par le biais de son travail. L'espace se présente ainsi comme un cadre, ou une structure physique assimilée à un récipient vide, qui ne peut être interprété et compris qu'à travers les espaces sociaux.

L'espace ainsi considéré par Lefebvre, est un espace social dans lequel les objets naturels et sociaux s'insèrent dans la dynamique des interrelations mutuelles. Il est considéré, également, comme un instrument fondamental d'action, mais aussi de réflexion.

Il ressort ainsi de l'approche de Lefebvre, qu'« *aujourd'hui, une transformation de la société suppose la possession et la gestion collective de l'espace, par l'intervention perpétuelle des*

intéressés, avec leurs multiples intérêts : divers et même contradictoires » (Lefebvre, 1974). Dès lors, la conception que cet auteur fait de l'espace peut être résumée dans les points suivants :

- L'espace ne peut pas être considéré comme une chose parmi d'autres, mais il est plutôt produit par l'homme selon un processus de la transformation de la nature ;
- Les rapports sociaux sont à la base de la transformation de la nature par l'homme et, par-là, constituent les éléments indéniables de la production de l'espace ;
- Les rapports sociaux indispensables à la transformation de l'espace sont : les rapports de production, de consommation et de reproduction ;
- L'espace doit être appréhendé et analysé à travers des structures, des fonctions, etc.

Milton Santos, détenteur du prix Vautrin-Lud¹, est considéré l'un des géographes les plus novateurs en termes d'analyse des différents phénomènes. Ses travaux ont permis d'enrichir le cadre d'analyse de la géographie par trois contributions conceptuelles, à savoir la formation « socio-spatiale », l'espace en tant qu'une configuration de « systèmes d'objets et d'actions » et finalement le concept de l'« espace utilisé ».

Dans son œuvre majeure intitulée « La nature de l'espace (1997) », Milton Santos exposa les principes fondamentaux de sa théorie géographique de l'espace (Santos et Tiercelin, 1997). Par rapport à l'approche de Lefebvre (1992), celle proposée par Santos différencie l'« espace social » des sociologues de l'« espace géographique ». Sa réflexion se focalise sur les techniques qu'il définit comme étant « *un ensemble de moyens instrumentaux et sociaux par lesquels l'homme réalise sa vie, produit et, dans un même temps, crée l'espace* » (Santos, 1997). Ainsi, dans sa conception, l'espace géographique est hétéroclite, il est formé à la fois par l'objet et par des systèmes d'actions. Il s'agit de deux formes d'espace qui sont indissociables et s'articulent de plus en plus entre eux à travers l'intentionnalité de l'action humaine. C'est en effet cette intentionnalité qui relie le sujet et l'objet, et par voie de conséquence unit l'homme et les choses. Il en ressort, que les relations forment des systèmes d'actions qui à leur tour produisent de différents types d'espaces : espaces fragmentés, espaces unis, espaces singuliers, espaces conflictuels, etc.

La dernière approche relative au concept de l'espace, dans le cadre de notre recherche, est celle soutenue par Brunet (Dollfus et Brunet, 1990; Brunet, 2001), un autre lauréat du prix Vautrin-Lud. Brunet quant à lui suggéra une conceptualisation de l'espace très proche de celle adoptée

¹ Il s'agit de l'un des plus prestigieux prix de géographie, il est considéré comme un prix Nobel de la géographie.

par Santos, mais la complète par la notion d'appropriation de l'espace comme étant résultat d'intentionnalités et d'actes sociaux. Ainsi, Brunet (1992) définit l'espace « *comme l'ensemble des dimensions dans lesquelles se déroulent nos actes, nos représentations, nos relations, et nos sensations. L'espace correspond dès lors à l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction au sens large, non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais aussi dans toute la complexité des actes sociaux. Cet espace géographique comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations* ». Il s'ensuit, que l'espace géographique est considéré à la fois un système de relations au même temps qu'un produit organisé, issu des interactions entre la nature et les sociétés humaines.

Pour Brunet (1990), il existe cinq principales catégories d'action qui permettent de structurer l'organisation de la société dans l'espace :

- L'habitation : ce premier acte représente la manière particulière dont l'homme exploite l'espace et d'en produire de nouveaux ;
- L'appropriation : c'est l'acte qui permet d'habiter un espace. L'appropriation ne signifie pas forcément la propriété mais elle implique l'attribution ;
- L'exploitation : pour des fins d'appropriation, les hommes exploitent le sol en se servant de leurs techniques, leurs instruments, leurs systèmes sociaux et culturels ;
- La communication : Brunet souligne qu'à un niveau donné de la spécialisation des lieux crée émerge un potentiel d'échange et de communication ;
- La gestion : c'est en effet l'acte qui permet de coordonner tous les autres. Elle permet d'assurer le bon fonctionnement de l'espace en permettant l'intégration des hommes et des fonctions et en absorbant les conflits entre acteurs.

En somme, nous retiendront dans le reste de cette recherche le concept de l'espace géographique au sens de Brunet. Cette approche nous semble plus synthétique et permet de mettre en exergue les différentes facettes du concept de l'espace. Dans cette conception, le matériel et l'immatériel sont analysés conjointement sous une approche relationnelle, ce qui permet d'intégrer dans une même grille d'analyse des courants géographiques ayant souvent tendance à considérer l'espace comme support physique et les courants qui privilégient les explications purement sociales. Selon cette approche, les espaces géographiques sont représentés et structurés par les différents types d'acteurs (collectifs, individuels, groupes familiaux et entreprises) ayant des stratégies et des intérêts, parfois divergents, ce qui conduit à des conflits et, par voie de conséquences, stimulent la construction de l'espace. C'est ce qui fait de cette approche la conception de l'espace la plus adaptée à l'objectif de notre recherche.

1.1.3 Le territoire aux carrefours de différentes disciplines

L'espace géographique, abordé au paragraphe précédent, nécessite une articulation avec d'autres concepts afin de répondre à la rigueur de la recherche scientifique. Un des concepts phares qui va de pair avec la notion de l'espace géographique, tel que défini par notre recherche, est celui du territoire. Ces deux concepts, d'espace et de territoire, sont indissociables, et se sont analysés dans une optique de complémentarité du moment où l'un détermine et complète l'autre. En s'inspirant ainsi de ce cadre d'analyse, nous présentons dans ce qui suit notre conception qui nous permettra d'aboutir à une construction du concept de territoire.

Le mot territoire apparut dans la langue française durant le *XIII^e* siècle, et se généralisa au cours de *XVIII^e* siècle. Le mot provient du latin « territorium », qui dérive de « terra », la terre, et signifie l'« *étendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque* » (Larousse, 1875). Un siècle après, le dictionnariste Rey (2022), dans son dictionnaire historique de la langue française définit le territoire comme étant « *l'étendue sur laquelle vit un groupe humain* ». Les deux auteurs ont associé à ce mot, « territoire », « territorialité », « extra-territorialité », « territorialement ». Avant de relier la question des acteurs et de la gouvernance à un territoire, nous allons faire un détour par les différentes disciplines des sciences humaines et sociales, afin de mieux cerner les différents sens que revêt ce concept.

Le territoire des éthologues et des géographes

En éthologie, la science qui étudie les comportements des animaux, le territoire se définit comme étant « *étendue limitée de la surface de la Terre sur laquelle vit un ensemble donné d'individus d'une même espèce* » (Esser, Deutsch et Wolff, 1979). Malgré que cette domination remonte au milieu du *XIX^e* (Saint-Hilaire, 1849), il est raisonnable de dater l'analyse systématique et méthodique du territoire en éthologie à une époque plus récente et proche de nous, avec l'apparition des travaux de Jacob Von Uexküll, Martin-Fréville et Lestel, (2010) [1934], Lorenz (1963) et Tinbergen (1963). La conception des naturalistes, reste la conception la plus primitive qui soit du territoire. Il s'agit alors d'un espace défendu par un animal guidé par la nécessité de se protéger, de chercher la sécurité de sa progéniture et défendre les ressources qui lui sont indispensables à sa survie.

Chez les vertèbres, l'organisation du territoire est surtout guidée par une autorité qui détermine les règles du jeu qui délimitent les structures sociales. Celles-ci prennent forme sous l'impulsion de deux principales obligations : la maximisation des interactions par la multiplication des contacts, et la coopération par la recherche de la nourriture, la reproduction, l'utilisation optimale de la surface pour maintenir un niveau compatible avec la gestion des ressources rares

du milieu (Hediger, 1961). Dès lors, le territoire des animaux ne correspond pas à un segment de terre bien délimité, il est par contre mobile et élastique, il est variable selon les saisons et les dangers.

La recherche proprement dite sur le territoire, s'est émergée chez les éthologistes lorsqu'ils étaient amenés à tracer la ligne de la démarcation entre la notion de la collectivité et celle de la société. En effet, cette démarcation laisse entendre que l'environnement des espèces étudiées n'est pas homogène et n'est pas constitué d'un tout, mais par contre il s'agit de distinguer entre différents types d'environnement, qui s'identifie au travers les deux notions de collectivité et de société. Dans cette perspective, le territoire peut être assimilé à un processus d'appropriation et de conquête concrète et abstraite de la nature (Godelier, 2014).

En géographie, depuis les travaux de Vidal de la Blache (1845-1918), considéré le père fondateur de la géographie française, c'est la notion de la région qui est privilégiée jusqu'aux années soixante-dix avant qu'elle soit détrônée petit à petit par la notion de l'espace (Vidal de La Blache et George, 1994). C'est en effet, qu'à partir des années quatre-vingt que la notion du territoire regain d'intérêt chez les géographes dans une conception différente de celle des aménagistes². Depuis lors, la notion de territoire est donc amplifiée, enrichie et revêt un sens bien précis.

Dans l'encyclopédie Géographique (1992), Maryvonne Le Berre définit le territoire comme étant « *tout groupe social (au sens le plus large qui soit, y compris un groupe économique ou politique) qui a pour objectif général d'assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux, pour cela il est habité, exploré et géré, dans l'intérêt du groupe* » (Jaillet, 2009). Dans ce cadre d'analyse, le territoire est vu comme une portion plus au moins étendue de la surface terrestre, appropriée par un groupe social, dans la perspective d'assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux.

Il en résulte, que le territoire est le résultat d'une action humaine, il ne peut pas être guère le fruit d'un relief ou d'un constat physico-climatique. Il est en effet l'enjeu de pouvoirs concurrents et divergents, sa légitimité est trouvée dans les représentations qu'il produit, qu'elles soient symboliques, patrimoniales ou imaginaires. En bref, la réalité géographique associée à un territoire est le résultat d'un fait total culturel et géographique enracinée dans une histoire spécifique.

² En référence à la notion d'aménagement et d'organisation de l'espace.

Le territoire des politologues et des juristes

En sciences politiques, la définition du mot territoire est reliée aux rapports de pouvoir et leurs transcriptions au sein d'un espace donné. Ainsi, en géographie politique ce concept « [...] désigne à la fois une circonscription politique et l'espace de vie d'un groupe [...] qui] cherche à en maîtriser l'usage à son seul avantage [...] » (Jaillet, 2009). Bien que cette définition ait une importance cruciale dans la conceptualisation du concept du territoire en sciences politiques, l'idée qu'à chaque groupe correspond un territoire reste largement critiquée par certains auteurs dans la mesure qu'elle n'est plus d'actualité (Jaillet M-C, 2009).

Au cours des années quatre-vingt, deux auteurs ont marqué les débats sur le concept du territoire en géographie politique, il s'agit de Robert David Sack (Sack, 1986) et Claude Raffestin (Raffestin, 1986). Ainsi, Robert David Sack (1986) définit le territoire comme étant une portion de l'espace bien délimitée pour exercer un pouvoir particulier. Pour lui, la territorialité humaine est directement liée aux différentes stratégies de contrôle des humains. Il s'en sort, qu'une communauté d'individus détient un pouvoir, le plus souvent économique, sur un territoire donnée et, par-là, constitue une organisation spatiale pour conforter son pouvoir et l'approfondir durablement.

Claude Raffestin (1986), s'oppose fortement à l'idée avancée par Robert David Sack qui réduit le concept de la territorialité au contrôle d'une aire. Quant à lui, la définition de Robert David Sack assimile la territorialité humaine à la territorialité animale. Dès lors, Claude Raffestin reprend la théorie relationnelle du pouvoir pour donner sa propre définition au concept du territoire qui le considère comme une transformation de l'espace d'être humain qui est influencé par les informations à dispositions dans sa culture vécue. De son point de vue, le territoire est alors un espace transformé par le travail humain, c'est en effet un espace auquel l'être humain a donné un sens.

Chez les juristes, le territoire est considéré comme étant une communauté d'Hommes ayant des prérogatives de puissance publique, avec une limite qui détermine un dedans et un dehors sur lequel la règle de droit va s'appliquer. Toutefois, le territoire cache aussi une réalité géographique mouvante qui interpelle le juriste qui devrait gérer et maîtriser la tension entre les territoires du point de vue du droit, et l'espace vécu par les Hommes. En effet, le juriste à une vision organique du territoire qui raisonne en termes de structures et non pas en termes des usages.

Le territoire des économistes et des gestionnaires

Au début, le territoire n'a pas d'existence propre dans l'analyse économique. Les économistes ont longtemps ignoré l'espace dans leur raisonnement, ce dernier est considéré dans son

épaisseur, il s'agit d'un espace-point où une entreprise choisit de se localiser conformément à des critères résultant de ses propres caractéristiques. Dans ce cadre d'analyse, le facteur géographique n'existe pas, à peine à travers les obstacles naturels tels que les montagnes, mers et fleuves, déserts, etc., et les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter. En ce moment-là, la réflexion de l'analyse économique se focalisait sur l'accessibilité du trajet point à point et des coûts générés par le transport.

Le territoire émerge dans la littérature économique à partir des travaux d'A. Marshall (1920), qui a constaté que les interactions entre les activités économiques rendent interdépendantes les décisions de la localisation des entreprises (Marshall, 1920). Ainsi, Marshall reconnaît le rôle de l'espace comme générateur d'avantages économiques et l'analysait selon l'approche de la proximité géographique. La marque de fabrique d'A. Marshall est son analyse en termes d'« économie externe » transformé ensuite à la notion d'« externalité ». Cette notion explique que le fait de se localiser à proximité d'un certain nombre d'entreprises conduit à diminuer comparativement les coûts de production de chacune des entreprises. Il s'agit alors des avantages provenant non plus de l'entreprise elle-même, mais du développement de l'industrie pris dans son ensemble. La réflexion de Marshall se porte sur le développement d'un milieu industriel qui se caractérise par des formes d'organisation construites sur les milieux locaux, et par le rôle des aspects propres à la culture industrielle qui traduit l'existence des relations non transactionnelles entre les agents de ce milieu. C'est ce lieu qui rassemble des entreprises, qui coopèrent dans le cadre d'une « atmosphère industrielle », qui a donné naissance au concept de territoire comme une construction des agents.

Dans une vision de prolonger l'approche marshallienne, d'autres analyses ont été développées sous la notion des économies d'agglomération, initiées notamment par l'économiste (Isard, 1956) comme étant des économies d'échelle externes à l'entreprise, en distinguant : i) des économies de localisation qui sont externes à l'entreprise, cependant internes à l'industrie se trouvant au sein d'une agglomération donnée ; ii) des économies d'urbanisation qui sont cette fois-ci externes à l'entreprise et à l'industrie dont elle fait partie. Les deux formes conduisent à des effets de polarisation des territoires.

Durant ces dernières années, plusieurs économistes ont mené des tentatives, tant au niveau théorique qu'au niveau empirique, pour prendre en compte le rôle de l'espace géographique dans l'explication des dynamiques économiques. On en distingue notamment deux approches majeures. La première est celle des « milieux innovateurs » développée au sein du Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI, 1986 et 1989), elle se focalise sur l'importance des interactions locales dans la réussite du processus d'innovation. La deuxième

approche quant à elle se penche sur l'analyse des effets externes, notamment à travers deux notions : i) les districts industriels, concept développé par les économistes de la troisième Italie (Becattini, 2002; Brusco, 1982); ii) la nouvelle économie géographique, discipline qui a permis de revisiter l'analyse économique internationale (Krugman, 1991; Krugman et Venables, 1995). L'une ou l'autre des deux approches, qu'elle soit fondée sur les interactions ou sur les externalités, renvoie à considérer le rôle important du local comme étant un état et un fait.

En sciences de gestion, l'intérêt pour le territoire est relativement récent, c'est ce qui ressort de la multiplication des articles, de workshops et de colloques lui sont consacrés depuis le début des années deux-mille (FNEGE, 2017). En effet, le territoire était avant ignoré dans l'analyse managériale qui le considérait pour longtemps comme une simple variable d'ajustement : « *qu'on s'intéresse à la concurrence ou à la compétitivité, le rôle de la localisation géographique est presque absent. [...] La mondialisation permet aux entreprises de trouver des capitaux, des biens et des technologies n'importe où, et d'implanter leurs établissements là où ce sera le plus rentable* » (Porter, 2004).

Néanmoins, plusieurs études ont confirmé que le territoire en sciences de gestion s'est émergé avec la mondialisation (Longhi et Spindler, 1999 ; Casteigts, 2003 ; Pelissier, 2009 ; Albert-Cromarias 2017 ; Lamara, 2009). Ce constat pourrait être expliqué d'une part, par le fait que les mouvements de décentralisation et le lancement des politiques régionales dans plusieurs pays ont poussé les territoires à reconsidérer l'action local de manière stratégique, collective et concertée ; d'autre part, la mondialisation conduit les entreprises à intégrer davantage les territoires, et non plus les nations, au cœur de leurs décisions stratégiques en matière de la localisation. Ainsi, le territoire n'est pas neutre, il est par contre une variable stratégique que l'entreprise doit intégrer dans l'élaboration de sa stratégie, ce qui lui facilite l'insertion dans son environnement à court et au long terme (Torre, 2002).

Dans la littérature managériale, la notion du territoire est utilisée pour rendre compte des phénomènes spatiaux. Dans ce cadre d'analyse, la tradition managériale distingue deux principaux courants. Le premier étudie le territoire quant à ses ressources, il considère ainsi le territoire comme étant un espace géographique pourvoyeur de ressources, un patrimoine de ressources spécifiques (Benko et Pecqueur, 2001 ; Senil, Francois et Hirczak, 2006 ; Letel et Senil, 2009 ; Dissart, 2012 ; Chia et al., 2015). Le deuxième courant s'intéresse plus aux relations développées entre les acteurs du territoire, fait du territoire ainsi un espace symbolique et relationnel où les parties prenantes sont présentes à travers leurs interactions et leurs représentations (Loilier et Tellier, 2001 ; Chia, Torre et Rey-Valette, 2008 ; Raveyre, 2009 ; Gallois, Lecat et Nieddu, 2016). Parfois même, le territoire rassemble les deux approches, il est

de ce fait une structure qui regroupe un ensemble de ressources, divers acteurs et différentes formes de coordination et de représentation.

1.1.4 Le territoire en tant que système

Il ressort du paragraphe précédent, qu'il est indéniable pour comprendre un territoire d'appréhender les interactions entre les différentes dimensions environnementales, sociales, économiques et institutionnelles qui le composent. De ce point de vue, le territoire est un système qui devrait s'articuler autour de trois composantes principales (Moine, 2005) : i) l'appropriation, qui aboutit directement à ; ii) un processus d'organisation du territoire, qui par nature un résultat immédiat des sociétés et ; iii) les acteurs qui construisent le territoire. Dans cette vision, l'appropriation qui pour longtemps considérée comme le maillon central dans le processus de la territorialisation, est resituée comme une composante qui s'articule à d'autres actions qui composent l'ensemble du système.

Dans cette approche systémique, le territoire est inséré dans un système spatial complexe où il fonctionne selon une boucle avec la société. En effet, la société aménage, gère et organise le territoire, qui à son tour rétroagit sur la société. L'approche systémique permet de considérer l'analyse du territoire dans une optique basée sur les processus dynamiques, qui favorise les effets d'interaction et les processus d'ajustement et de mémoire (Leloup, 2010). Il en ressort que le territoire peut être considéré comme étant « *une dynamique complexe faite de niveaux d'organisation hiérarchisés et enchevêtrés qui implique l'imbrication de nombreux processus* » (De Sède-Marceau et Moine, 2007).

Ainsi, le territoire selon la vision de Moine (2006) peut être constitué de trois sous-systèmes en interaction mutuelle : i) les acteurs qui sont en interaction permanente, et qui à travers lesquels on peut comprendre la logique des équilibres qui permettent la stabilité dynamique d'un territoire donné ; ii) l'espace géographique, qui est un espace aménagé par les acteurs et donne lieu à de multiples objets en interaction ; iii) les systèmes de représentation, qui à travers trois type de filtres (individuel, sociétal (formée des valeurs) et idéologique (représentant les théories et les modèles)), façonnent la connaissance et la conception du monde qui enferme les acteurs. Cette acception du territoire, s'appuie sur les deux principes fondamentaux de l'approche systémique à savoir l'interdépendance des phénomènes et la non linéarité des relations entre les différentes composantes d'un système, et entre celui-ci et son environnement lorsqu'il s'agit d'un système ouvert tel que les systèmes sociaux (Kouzmine, 2007). Dans ce sens « *L'interaction des diverses échelles, la nécessaire coordination locale/globale et l'hybridation des règles qui en résultent entraînent des décalages voire des contradictions entre les normes et les prescriptions* » (de Sousa Moreira, Tulet et Sabourin, 2014). Il s'ensuit, qu'il est

indispensable de mettre en place des modes d'articulation et de régulation particuliers pour permettre la stabilité et le développement du territoire. Ces deux modes – la coordination et la négociation – impliquent la création de nouveaux lieux de concertation, des techniques nouvelles pour l'action et la décision, et par-là, de nouveaux processus. Cette réalité, nous pousse à entamer dans le paragraphe suivant le rôle important dévoué aux acteurs qui produisent des stratégies territorialisées.

1.2 Les acteurs d'un territoire

En plus de l'approche systémique du territoire, le territoire dans notre recherche s'inscrit dans une perspective de la dynamique territoriale. Celle-ci envisage les acteurs publics et privés, comprenant les dynamiques institutionnelles et un processus particulier d'engagement et de la participation des acteurs locaux. Ces derniers entretiennent une interaction particulière avec le territoire, ils sont -acteurs et territoire- intimement articulés, complémentaires et inséparables. Dans cette vision, les acteurs ne constituent pas des supports ou des simples éléments d'un système, mais par contre ils sont considérés comme un véritable moteur d'un système social et un pilier par excellence du territoire.

L'acteur correspond ainsi à un sujet agissant, dans la mesure que celui-ci construit ses propres stratégies et formule ses propres objectifs dans le temps soit de façon intentionnelle et contingente (Leroux et al., 2002). Ainsi, dans un territoire donné, les acteurs s'organisent et opèrent de manière à chercher des solutions aux multiples problèmes qui leur sont opposés. De ce point de vue, l'acteur renvoie à la notion de l'action collective qui peut être définie comme étant une action organisée et élaborée en tant qu'un ensemble de solutions en relation à un territoire donné. En référence à cette perspective, on peut considérer un système d'actions comme étant un ensemble humain structuré qui permet la coordination des actions de ses participants à travers des mécanismes de jeux plus au moins stables et qui maintient sa structure par un ensemble de mécanismes de régulation (Moine, 2006).

Pour cela, les chercheurs s'efforcent de développer des outils qui vont permettre de doter un acteur ou un groupe d'acteurs par les moyens nécessaires pour analyser les processus dans lesquels leurs actions s'inscrivent et, par-là, anticiper leurs évolutions éventuelles. Dès lors, plusieurs auteurs recommandent de mettre en place la gouvernance territoriale (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005 ; Rey-Valette, 2010 ; Torre, 2011 ; Rey-Valette et al., 2014).

1.2.1 Gouvernance territoriale

Dans l'approche systémique, vue précédemment, le territoire est représenté comme l'imbrication de divers types d'acteurs et de différents niveaux de coopération et de décision. Dans ce contexte, la notion de la gouvernance territoriale demeure un débat inéluctable.

La gouvernance locale se présente ainsi comme un processus institutionnel qui permet la mise en compatibilité des compromis entre des acteurs géographiquement proches, dans l'objectif de mener des solutions à un problème productif donné. Elle contribue à mettre en exergue et à formuler des problèmes générés par les interactions et la coordination entre les acteurs. De même, le processus de la gouvernance locale permet d'articuler entre les acteurs locaux, mais aussi entre ces derniers et les niveaux macro-économiques nationaux et mondiaux. C'est dans cette perspective, que la gouvernance locale ne pourrait pas être construite de manière purement endogène, mais elle est plutôt articulée à la régulation macro-économique en vigueur, tels que suggèrent J.P. Gilly (1995) et B. Pecqueur (1998). Ainsi, la gouvernance est devenue un élément clé dans des domaines des stratégies d'orientation et de pilotage de l'action publique, surtout lorsqu'il s'agit d'aborder les mécanismes de décision et/ou les modes de régulation ainsi que le rôle des pouvoirs publics.

2 La coordination territoriale et le nouveau rôle des pouvoirs publics institutionnels

La gouvernance territoriale repose sur une configuration de connexions entre divers acteurs constituant un réseau. Chaque territoire constitue un cas particulier au regard du mode de gouvernance qui y prévaut. Ainsi, J.P.Gilly et J.Perratt (2003) distinguent trois modes particuliers de gouvernance territoriale selon le type d'acteur qui domine la régulation territoriale : la gouvernance privée, institutionnelle ou mixte (Gilly et Perratt, 2003). Toutefois, rarement que l'on peut rencontrer dans la réalité ces trois modes « théoriques » de la régulation, ce qui est souvent rencontré est la combinaison des modes précédents, et on parle alors de la gouvernance mixte ou partenariale. Pour les deux auteurs J.P.Gilly et J.Perratt (2003): « *La gouvernance n'est donc pas une configuration de coordinations strictement économiques ou strictement sociopolitiques : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs* ». Quelle que soit la situation, l'Etat reste l'interlocuteur le plus important et le régulateur en dernier ressort des niveaux administratifs et de la redistribution.

Eu égard à la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le processus de décision, et des compromis (ou les conflits) qui en découlent, le territoire ne pourrait plus être considéré comme une unité politico-administrative. Ses limites correspondent au construit que lui font les différents acteurs et ne se réduisent pas à des simples distances physiques. Ainsi, le territoire défini correspond généralement à un espace régi par les différentes autorités publiques qui regroupent à la fois plusieurs organisations politico-administratives. Dans cette perspective, le territoire est conçu comme un système complexe nécessitant la mise en place des structures de partenariat entre les divers acteurs. Des structures qui devraient permettre de rassembler les

acteurs autour d'un projet territorial, ce qui nécessite de dépasser la perception et les pratiques de la concurrence vers des stratégies créatrices de solidarité, d'échanges d'ententes et de mise en place des projets territoriaux communs basés sur les principes de la proximité géographique et organisationnelle, et favorisant un partenariat à base territoriale.

Il s'agit d'un partenariat qui permet la collaboration des différents acteurs (entreprises, secteur associatif, syndicats, chambres de commerce, élus, etc.) ayant des intérêts parfois divergents, mais contribuent ensemble au développement du territoire. Les actions menées par ces acteurs et les institutions peuvent se combiner, ou bien au contraire être conduites isolément, ce qui nuit au final au processus global. Ainsi, le rôle de l'acteur public est indéniable, il permet de mobiliser les acteurs (privés, associatifs et publics) et les institutions autour des objectifs communs de développement. Des objectifs qui s'inscrivent dans une vision plus large d'un projet territorial intégré et cohérent.

Dans un tel contexte, il ne suffit plus de demander leurs avis aux acteurs locaux, mais plus essentiellement de solliciter leur adhésion et leur implication dans le cadre d'une construction collective des systèmes d'action publique. Dès lors, l'action sur le développement territorial ne se présente plus comme le seul résultat du pouvoir public, mais plutôt comme une conséquence d'un processus de coopération et de coordination entre divers acteurs et opérateurs dont le noyau dur est la collectivité locale qui joue le rôle d'orientation, d'animation, de pilotage et de régulation.

Ainsi, la gouvernance territoriale s'émerge avec l'apparition de ces nouveaux espaces de développement qui sont construits pour et par les acteurs. Dans ce nouveau contexte, l'espace politico-administratif ne prévaut plus, et par conséquent, la technique du suffrage électoral ne permet plus de garantir la représentativité, élément indispensable à la démocratie.

2.1 Le territoire en tant qu'un champ opérationnel de la gouvernance

Il ressort de ce qui précède, que le territoire ne correspond plus à un simple découpage spatial parmi d'autres où s'élaboreraient, à travers la mise en place d'un système de subsidiarité et des politiques de proximité. Au contraire, le territoire s'apparente à un construit social en permanence appropriation, à un système dynamique complexe (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005). Un système qui se construit par des relations de proximité géographique durables entre les différents acteurs du territoire, ce qui permettrait de développer des actions concrètes d'élaboration commune de normes, on parle alors de la proximité institutionnelle.

Le territoire conçu comme système est défini relativement à son environnement. Il est le résultat d'un processus de discrimination et d'une dynamique d'élaboration d'un « dedans » par rapport à un « dehors ». Dans cette perspective, la territorialisation qui est assimilée à un processus de

construction d'un territoire, est considérée comme une forme particulière de coordination par la création de groupe. C'est en effet, cette forme particulière de coordination qui est à l'origine de l'émergence d'une modalité spécifique de création de valeurs et de « ressources territoriales spécifiques ».

Ainsi, il n'est plus concevable de délimiter un territoire par référence à un périmètre politico-administratif ou à une section d'un système productif national, il est par contre un lieu de production, de négociation et de partage d'un avenir commun. C'est pour cela, que le système est fondé sur la proximité géographique de ses acteurs et sur la dynamique qui les rassemble, il s'agit alors d'un construit résultant de ces différentes relations, règles, normes et même les principes partagés.

Le territoire demeure ainsi un atout, cohérent et construit, ayant sa propre identité et sa propre dynamique, ce qui le différencie des autres territoires, ce qui lui permet de posséder une certaine autonomisation et auto-organisation. Il devient alors un acteur stratégique au sein du système global, ses échanges qu'il tisse avec les autres acteurs du système (national, international, économique, politique, social, etc.) marquent à long terme son évolution. De ce fait, la réussite d'un projet territorial dépend largement de son ouverture sur le reste du système. Cette ouverture entraîne l'implication de diverses échelles de décision, la coordination locale et/ou globale des règles qui en découlent renvoient à des décalages, et parfois même des contradictions, entre les normes et les prescrits. C'est pour cela, que d'autres modes d'articulation et de régulation particuliers sont alors à inventer pour garantir la stabilité et la durabilité du développement du territoire. La gouvernance territoriale permet ainsi de répondre aux exigences de ces évolutions organisationnelles, tout en tenant compte des enjeux économiques et sociaux, que ce soient formels ou informels, en diversifiant les acteurs et en créant des flexibilités dans un respect total des dispositifs institutionnels.

Conclusion

La réflexion développée dans cet article a permis de mettre en évidence la nature profondément complexe, évolutive et relationnelle des liens qui unissent le territoire, les acteurs et les modes de gouvernance. En rupture avec les approches classiques qui tendent à appréhender le territoire comme un simple cadre géographique ou une entité administrative, notre analyse a souligné son caractère construit, processuel et dynamique. Le territoire se révèle ainsi comme le produit d'interactions sociales multiples, traversées par des rapports de pouvoir, des logiques d'intérêts et des mécanismes de coordination qui en redéfinissent en permanence les contours et les fonctions. Cette perspective invite à considérer le territoire comme un espace vécu, approprié et continuellement reconfiguré par les acteurs qui y déploient leurs stratégies.

Le recours à une approche interdisciplinaire s'est avéré particulièrement fécond pour saisir cette complexité. En croisant les apports de la géographie sociale, de l'économie territoriale, du droit, de la science politique et des sciences de gestion, il a été possible de dépasser les lectures partielles et cloisonnées du territoire. Cette pluralité d'éclairages a mis en exergue la richesse conceptuelle du territoire, entendu à la fois comme espace de production, cadre institutionnel, support d'identités collectives et lieu d'expression de conflits et de coopérations. La polysémie du concept, loin de constituer une faiblesse analytique, apparaît dès lors comme une ressource heuristique essentielle pour appréhender la diversité des configurations territoriales.

Dans ce cadre, l'adoption d'une approche systémique a permis d'opérer un changement de focale décisif. En envisageant le territoire comme un système complexe, ouvert et évolutif, structuré par l'interaction de trois sous-systèmes - les acteurs, l'espace géographique et les systèmes de représentation -, cette grille de lecture met en lumière l'interdépendance des dynamiques territoriales. Elle souligne également le caractère non linéaire des processus à l'œuvre, marqués par des effets de rétroaction, des phénomènes d'émergence et des ajustements permanents. Une telle perspective conduit à dépasser les visions déterministes ou strictement institutionnelles de la gouvernance, pour en restituer la dimension processuelle, relationnelle et contextuelle.

Dans cette optique, la gouvernance territoriale ne peut être réduite à un ensemble de dispositifs formels ou de mécanismes de pilotage institutionnel. Elle doit être comprise comme un processus complexe de coordination, de négociation et de régulation, qui prend forme au croisement de dynamiques locales, nationales et parfois globales. Elle implique une pluralité d'acteurs - publics, privés et issus de la société civile - dont les interactions, souvent asymétriques, contribuent à la production de règles, de normes et de projets collectifs. Ainsi conçue, la gouvernance territoriale constitue à la fois un cadre d'action et un produit des

dynamiques territoriales, révélant la capacité des acteurs à co-construire des solutions adaptées aux spécificités locales.

Par conséquent, le territoire ne saurait être appréhendé comme une réalité figée ou prédéterminée. Il s'affirme au contraire comme un construit en perpétuelle recomposition, un espace d'expérimentation et d'innovation institutionnelle où se négocient des compromis, se développent des ressources spécifiques et s'élaborent des trajectoires de développement singulières. Dans ce contexte, la gouvernance apparaît comme un levier stratégique essentiel pour renforcer la capacité d'adaptation des territoires face aux incertitudes et aux mutations contemporaines. Par la promotion de mécanismes de concertation, de participation et de co-décision, elle favorise l'émergence de formes de régulation plus inclusives, susceptibles de concilier efficacité économique, cohésion sociale et durabilité environnementale.

En définitive, cette contribution, essentiellement théorique, ouvre des perspectives de recherche prometteuses. Elle appelle en particulier à un approfondissement empirique des configurations de gouvernance territoriale, en tenant compte de la diversité des contextes institutionnels et des profils d'acteurs. L'analyse des modalités de coordination à différentes échelles - locale, régionale, nationale et supranationale - constitue également un axe de recherche pertinent pour mieux comprendre les jeux d'articulation entre niveaux de gouvernance. Par ailleurs, l'étude des processus d'émergence et de valorisation des ressources territoriales spécifiques, notamment dans les contextes des économies émergentes ou des territoires en recomposition, apparaît comme un champ d'investigation particulièrement fécond.

Plus largement, la perspective défendue dans cet article invite à repenser le statut même du territoire dans l'analyse économique et sociale. Loin d'être un simple réceptacle passif de politiques publiques, le territoire doit être envisagé comme un acteur stratégique à part entière, doté de capacités d'auto-organisation, d'apprentissage collectif et de projection dans l'avenir. Cette requalification du territoire ouvre la voie à une compréhension renouvelée des dynamiques de développement, fondée sur la reconnaissance des spécificités locales, la valorisation des ressources endogènes et la promotion de formes de gouvernance adaptées à la complexité des enjeux contemporains.

BIBLIOGRAPHIE

- Becattini, G., 2002. From Marshall's to the Italian "Industrial districts". A brief critical reconstruction, in: *Complexity and Industrial Clusters: Dynamics and Models in Theory and Practice*. Springer, pp. 83–106.
- Brunet, R., 2001. Models in geography? A sense to research. *Cybergeo Eur. J. Geogr.*
- Brunet, R., 1997. Territoires: l'art de la découpe/Pinking shears applied to territories. *Géocarrefour* 72, 251–255.
- BRUNET, R., 1992. Géographie recentrée, géographie à enseigner. *Bull. Société Géographique Liège* 28, 11–18.
- Brunet, Roger, DOLLFUS, O., Brunet, R., 1990. *La géographie universelle: Mondes nouveaux*. Hachette/Reclus.
- Brusco, S., 1982. The Emilian model: productive decentralisation and social integration. *Camb. J. Econ.* 6, 167–184.
- de Sousa Moreira, I., Tulet, J.-C., Sabourin, É., 2014. Territorial governance of rural development in Brazil: the case of the pioneer front : Portal da Amazônia, Gouvernance territoriale du développement rural au Brésil : le cas d'un front pionnier "Portal da Amazônia." Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.
- Esser, A.H., Deutsch, R.D., Wolff, M., 1979. Social behavior adaptations of gibbon (*Hylobates lar*) in a controlled environment. *Primates* 20, 95–108.
- Gilly, J.-P., Perrat, J., 2003. La dynamique institutionnelle des territoires: entre gouvernance locale et régulation globale. *Cah. N* 5.
- Godelier, M., 2014. *L'Idéal et le matériel: Pensée, économies, sociétés*. Fayard.
- Isard, W., 1956. *Location and space-economy*.
- Jaillet, M.-C., 2009. *Contre le territoire, la "bonne distance"*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Kitsopoulos, A., 2005. Espace»: Un concept central mais ambigu. *Dep. Geogr. Univ. Lausanne*.
- Krugman, P., 1991. Increasing returns and economic geography. *J. Polit. Econ.* 99, 483–499.
- Krugman, P., Venables, A.J., 1995. Globalization and the Inequality of Nations. *Q. J. Econ.* 110, 857–880.
- Larousse, P., 1875. *La lexicologie des écoles: Cours complet de langue française et de style divisé en trois années et rédigé sur un plan entièrement neuf par MP Larousse. Grammaire supérieure formant le résumé et le complément de toutes les études grammaticales*. Aug. Boyer et Cie.
- Lefebvre, H., 1992. La révolution urbaine. *Espace Temps* 49, 181–187.

- Lefebvre, H., 1974. La production de l'espace. Éditions Anthropos.
- Leloup, F., Moyart*, L., Pecqueur**, B., 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie Économie Société* 7, 321–332.
- Leroux, P., Fritz, R., Debieu, D., Albertini, C., Lanen, C., Bach, J., Gredt, M., Chapeland, F., 2002. Mechanisms of resistance to fungicides in field strains of *Botrytis cinerea*. *Pest Manag. Sci.* 58, 876–888.
- Lorenz, K., 1963. Do animals undergo subjective experience. K Lorenz 1971 *Stud. Anim. Hum. Behav.* 2, 323–337.
- Marshall, A., 1920. Industrial organization, continued. The concentration of specialized industries in particular localities, in: *Principles of Economics*. Springer, pp. 222–231.
- Raffestin, C., 1986. Ecogenèse territoriale et territorialité. *Espac. Jeux Enjeux* 175–185.
- Rey, A., 2022. Dictionnaire historique de la langue française, Nouvelle éd. ed. le Robert, Paris.
- Sack, R.D., 1986. Human territoriality: its theory and history. CUP Archive.
- Saint-Hilaire, I.G., 1849. Rapport général sur les questions relatives à la domestication et à la naturalisation des animaux utiles: adressé à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. Imprimerie nationale.
- Santos, B. de S., Avritzer, L., 2002. Introdução: para ampliar o cânone democrático. *Democr. Democr. Os Caminhos Democr. Particip.* 39–82.
- Santos, M., Tiercelin, M.-H., 1997. La nature de l'espace: technique et temps, raison et émotion, *Géographies en liberté*. Éd. l'Harmattan, Paris Montréal (Québec).
- TINBERGEN, N., 1963. On aims and methods of Ethology. *Z. Für Tierpsychol.* 410–433.
- Vidal de La Blache, P., George, P., 1994. Tableau de la géographie de la France, La petite vermillon. la Table ronde, Paris.
- Von Uexküll, J., Martin-Fréville, C., Lestel, D., 2010. Milieu animal et milieu humain. Éditions Payot et Rivages.

